

Contrat en agence ou à domicile

Par pop, le 26/01/2009 à 10:05

Bonjour

L'agent immobilier à qui j'ai confié la vente d'un appartement nous a fait signer (dans cet appartement) un contrat exclusif, en nous disant qu'il allait le compléter à l'agence avec nos noms. Il m'a laissé une exemplaire vierge sur lequel il est stipulé que le contrat est signé en agence, ce qui est faux et m'empêche de ce fait toute possibilité de rétractation.

Que pensez-vous de cette pratique, et ai-je les moyens de réagir?

Je suis encore pour quelques jours dans le délai de 7 jours, mais avec ce contrat (dont je n'ai pas le double signé) j'ai l'impression d'être coincé.

Par ardendu56, le 27/01/2009 à 17:53

Vous avez 7 jours, agence ou pas agence. L'agent s'est empressé de récupérer SON contrat avec le numéro du mandat nécessaire pour vous à la résiliation.

Le fait de ne pas avoir le numéro de contrat est un stratagème de l'agence; comment résilier un contrat, sans avoir le n° du mandat

pour la rétractation...).

Vous devez vous rendre à l'agence et exigez la copie du contrat puis envoyer votre lettre de renonciation en recommandé et avec AR, dans les plus brefs délais.

Les agences sont de plus en plus roublardes.

Bien à vous.